

- apporte une solution innovante aux personnes les plus autonomes et souhaitant quitter un établissement classique,
- permet l'expérience d'une vie plus autonome en toute indépendance de la cellule familiale,
- sert de tremplin pour une vie en logement indépendant à celles et ceux qui, en raison du lien social tissé, mais aussi en fonction d'une maturité suffisante, estimeront que cette expérience peut être vécue après une période probatoire au sein de la Résidence.



**PIÈCES NÉCESSAIRES À LA  
CONSTITUTION D'UN DOSSIER  
D'ADMISSION :**

- notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie indiquant l'orientation en Foyer de Vie ou Occupationnel et le taux d'invalidité de 80 %,
- questionnaire d'admission relatif aux habitudes de vie et à l'autonomie de la personne accueillie,
- attestation d'adhésion à une Mutuelle ou/et Caisse complémentaire,
- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour,
- copie du bordereau d'affiliation à la Sécurité Sociale et Carte Vitale,
- copie de la carte d'invalidité,
- copie d'attestation d'assurance, le cas échéant (fauteuil électrique),
- copie de l'assurance responsabilité civile personnelle, le cas échéant,
- copie du justificatif de ressources (Allocation Adulte Handicapé ou autre).

***Pour tout contact :***



**01 60 06 18 91**

***Ou par fax : 01 60 06 30 77***

***Courriel : lizard.anpihm@wanadoo.fr***

***Courrier :  
ANPIHM***

***Résidence LE LUZARD  
3 Place du Front Populaire  
77186 Noisiel***

